

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

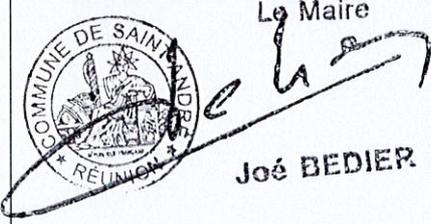


COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

DCM241218_006	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A AVANCEMENT DE GRADE 2024
---------------	--

<p>Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 19.12.2024</p> <p>Que la convocation a été faite le 12.12.2024</p> <p>Le nombre de membre en exercice étant de 45 :</p> <table border="1"><tr><td>Présents :</td><td>34</td></tr><tr><td>Représentés :</td><td>5</td></tr><tr><td>Absents :</td><td>6</td></tr><tr><td>Total des votes :</td><td>39</td></tr></table> <p> Le Maire Joé BEDIER</p>	Présents :	34	Représentés :	5	Absents :	6	Total des votes :	39	<p>L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic</p> <p><u>ETAIENT REPRESENTES :</u> Madame CEVAMY Primilla, Madame PAYET Catherine Anne, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Madame PRAUD Elodie, Madame CHANE-TO Marie Lise</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINAMA Sydney</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.</p>
Présents :	34								
Représentés :	5								
Absents :	6								
Total des votes :	39								

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM241218_006 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A AVANCEMENT DE GRADE 2024

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu le Général de la Fonction Publique,*
- *Vu le tableau des emplois et des effectifs,*

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibération de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement :

- ☞ Catégorie A : 4 postes
- ☞ Catégorie B : 6 postes
- ☞ Catégorie C : 5 postes

Le coût de la création de ces emplois est prévu au budget 2024.

GRADE	CAT.	NBRE DE POSTES	SITUATION RESPECTIVE FEMMES/HOMMES		TEMPS DE TRAVAIL
			PROMOUVABLES	INSCRITS	
BIBLIOTHÉCAIRE PRINCIPAL (AVEC EXAMEN)	A	1	100% femmes	100% femmes	Temps complet
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	1	100% femmes	100% femmes	
INGÉNIEUR PRINCIPAL	A	1	100% hommes	100% hommes	
CONSERVATEUR EN CHEF (BIBLIOTHÈQUE)	A	1	100% femmes	100% femmes	
ÉDUCATEUR APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE (AVEC EXAMEN)	B	1	100% hommes	100% hommes	
ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES APS PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1	100% hommes	100% hommes	
RÉDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1	100% hommes	100% hommes	
RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	3	75% femmes 25% hommes	67% femmes 33% hommes	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE (AVEC EXAMEN)	C	1	100% femmes	100% femmes	
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1	100% femmes	100% femmes	
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	C	3	100% hommes	100% hommes	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

Pour : 31

Abstentions : 8 (CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic)

Article unique :

- D'approuver la création des emplois correspondants aux grades d'avancement figurant sur le tableau ci-dessous et la modification du tableau des effectifs en conséquence.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le 23 DEC. 2024

Le Maire

Joé BEDIER

